

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DES APPALACHES
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale du Comté des Appalaches, tenue le lundi 3 août 2009, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2009-
AOUT LE 3

Monsieur le Maire	Jean Binette
Messieurs les conseillers	1- Jean-Claude Brochu
Madame la conseillère	2- Loïc Lenoir
	3- Roger Rivard
	4- Luc Ladry
	6- Vacant

Absent : 5- Isabelle Roberge

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sous la présidence du maire, monsieur Jean Binette.

Madame Francine Rochon, Directrice générale Adjointe, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire, monsieur Jean Binette, constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire, monsieur Jean Binette, à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09-08-3473

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

1. Lettre de félicitations au comité organisateur du Tour Cycliste.

Adopté unanimement.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire du 6 juillet 2009 et du 15 juillet 2009 de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

09-08-3474

Il est proposé par : M. Loïc Lenoir

Et résolu d'en faire l'adoption

Adopté unanimement.

CORRESPONDANCE

09-08-3475 Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby prennent connaissance de la correspondance.

Lecture de la Correspondance :

29-06-09	SDE de la Région de Thetford	Communiqué presse - Défi Aventure – Nouveau pour le plein air en région
02-07-09	SDE de la Région de Thetford	Communiqué presse - CLD 30 ans de développement économique
08-07-09	Municipalité St-Jacques le Majeur	Communiqué – La messe des anges pour le 100 ^e
09-07-09	Kinnear's Mills	Communiqué – Premier festival de musique celtique
09-07-09	SDE de la Région de Thetford	Communiqué presse – Pacte Rural
30-06-09	Institut National – Sécurité Nautique	Offre de service
30-06-09	Aquatech	Offre de service
19-06-09	Ministère de la sécurité publique	Semaine de la prévention des incendies
22-07-09	Corporation du patrimoine du Canton de Leeds	Nouveau festival
22-07-09	AGAT Laboratoires	Offre de service
21-07-09	Sureté du Québec	Hôte Festi-quad

Adopté unanimement

COMPTES

1) Liste des comptes

09-08-3476 Il est proposé par : M. Roger Rivard
Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 91 282.86 \$.

Adopté unanimement

FORMATION – ÉLECTION 2009

09-08-3477 Il est proposé par : M. Luc Ladry
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné et la directrice adjointe, madame Francine Rochon à suivre la formation concernant les élections 2009 qui aura lieu le 13 août 2009 à Sherbrooke.

La formation est gratuite. Que la municipalité rembourse les frais de déplacement et de repas sur présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COLLOQUE - 2009

09-08-3478

Il est proposé par : M. Loïc Lenoir

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à assister au colloque annuel de la zone Lotbinière-Appalaches qui aura lieu les 10 et 11 septembre 2009 à Saint-Ferdinand.

Les frais d'inscription pour la formation sont de 90.00 \$ incluant les repas. Que la municipalité rembourse les frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DÉROGATION MINEURE NO. 24 – MONSIEUR ALEXANDRE TREMBLAY

ATTENDU QUE le comité a étudié la demande de dérogation mineure faite par monsieur Alexandre Tremblay.

ATTENDU QUE la dérogation est pour un bâtiment secondaire sur le terrain du 24, rue Victoria à Beaulac-Garthby.

ATTENDU QUE la partie nord de cette structure est à 6.17 mètres de la rue Victoria au lieu du 7.5 mètres requis. Il est à noter que la partie Nord Ouest est à 8.05 mètres de la rue Victoria.

ATTENDU QUE la distance moyenne de la structure est de 7.11 mètres de la rue Victoria.

ATTENDU QUE le comité considère cet empiètement mineur.

ATTENDU QUE cette dérogation ne cause aucun préjudice à l'environnement ni à la sécurité publique.

ATTENDU QUE le comité recommande l'acceptation de la dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

09-08-3479

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la demande suite aux recommandations du comité des dérogations mineures.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MARGE DE CRÉDIT – TAXE D'ACCISE

09-08-3480

Il est proposé par : M. Loïc Lenoir

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Jean Binette et la directrice générale adjointe, madame Francine Rochon à signer le contrat pour l'ouverture d'une marge de crédit au montant de 151 360.00 \$ pour les dépenses reliées à la taxe d'accise.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ACHAT TERRAIN QUÉBEC CENTRAL

Remis à plus tard

TRANSFERT DE FONDS

Remis à plus tard

DEMANDE DU COMITÉ DU FESTIVAL DE LA VOILE D'OR 7^e ÉDITION.

09-08-3481

Il est proposé par : Luc Ladry

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte les demandes ci-dessous énumérées lors du Festival de la Voile 7^e édition qui aura lieu le 15 août 2009.

- ❖ Autoriser l'installation d'une tente de quarante pieds sur soixante pieds dans le Parc Bellerive;
- ❖ Autoriser un droit de stationnement pour les participants à la régates sur les terrains du parc Bellerive;
- ❖ Permettre d'interdire le stationnement des automobiles sur les terrains du Parc Bellerive de la soirée du 15 août 2008 jusqu'à la fin des activités le lendemain;
- ❖ Autoriser les employés municipaux à apporter, le vendredi 14 août 2009 en journée, les tréteaux qui serviront à bloquer l'entrée du Parc Bellerive;
- ❖ Autoriser le comité organisateur à utiliser le kiosque touristique pour la compilation des résultats de la régates et autres de leurs activités;
- ❖ Demander aux employés municipaux de transporter vers la plage du Parc Bellerive, les rouleaux de tapis actuellement entreposés à la caserne des pompiers de la municipalité;
- ❖ Rajout de poubelles;
- ❖ Et toutes autres demandes qui peuvent être nécessaires à la bonne marche de l'organisation.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

09-08-3482

Il est proposé par : Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby, suite à une rencontre entre M. Kevin Bouchard du Ministère des Transports et Messieurs Jean Binette, Jean-Claude Brochu et Roger Rivard de la Municipalité de Beaulac-Garthby, concernant la traverse de chemin de fer sur le chemin de la Longue-Pointe, il a été entendu qu'au mois de mai le Ministère des Transport procéderait à une évaluation des travaux et que par la suite un rapport nous serait acheminé nous indiquant les travaux à faire pour corriger le problème.

La municipalité de Beaulac-Garthby n'ayant toujours pas reçu de nouvelle concernant ce dossier se voit dans l'obligation de donner 30 jours au Ministère des Transports pour nous répondre sinon nous recouvrerons la traverse d'asphalte.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DEMANDE DE SOUMISSION ASPHALTE

09-08-3483

Il est proposé par : Roger Rivard

Que la Municipalité Beaulac-Garthby demande des soumissions pour du revêtement d'asphalte, ces travaux devront être faits entre le 1^{er} et le 30 septembre 2009.

La demande sera faite par invitation à Pavages St-François Inc., et à Pavage Centre Sud. Toutes autres personnes intéressées peuvent également soumissionner en remplissant un formulaire fourni par la municipalité.

Le prix inscrit par le soumissionnaire devra comprendre séparément la quantité d'asphalte, la taxes sur les produits et services (T.P.S.) et la taxes de vente (T.V.Q.), s'il y a lieu, ainsi que le montant total par tonne métrique. Nous ne voulons pas que la quantité de correction et de finition (EB14 et EB10) soit séparée.

Les soumissions devront être cachetées et marquées « Soumission pour Asphalte » et envoyées au bureau municipal situé au 96, Route 112, Beaulac-Garthby avant 14h00 le 12 août 2009.

L'ouverture publique des soumissions aura lieu au bureau de la municipalité, situé au 96, Route 112, Beaulac-Garthby, immédiatement après la clôture de la réception des soumissions.

La municipalité Beaulac-Garthby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DEMANDE DE M. GASTON GAUTHIER

09-08-3484

Il est proposé par : Loïc Lenoir

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte le projet de M. Gaston Gauthier, tel que décrit dans la demande de permis, et conditionnel à l'acceptation du permis.

Si M. Gauthier ajoute un bâtiment il sera sa propriété et la municipalité ne sera pas dans l'obligation de le racheter.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

**** Le conseiller, Monsieur Luc Ladry, se retire dans la salle en raison de son conflit d'intérêt. ****

MANDAT À LA COMPAGNIE LAFOREST NOVA AQUA

09-08-3485

Il est proposé par : Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate la compagnie Laforest Nova Aqua pour la supervision des travaux d'alèsement et d'essai de pompe longue durée au BL/PE-o5-09 et rapport hydrogéologique.

Le budget des travaux proposés selon l'estimation no. 1291 est de 23,198.90 \$ taxes incluses.

Il a été entendu avec la Compagnie Laforest Nova Aqua que le budget sera vérifié et approuvé par la Firme Génivar.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

OFFRE DE SERVICE DE LA COMPAGNIE F. LAPOINTE & FILS INC.

09-08-3486

Il est proposé par : Roger Rivard

La municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre de service de la Compagnie F. Lapointe et Fils Inc., en rapport avec l'essai de pompage longue durée au forage exploratoire BL/PE-05-09, tel que décrit sur le bordereau de soumission.

Le montant de cette dépense est détaillé comme suit :

Mobilisation/démobilisation (incluant la location du fil électrique no. 10 sur 400 mètres)	montant forfaitaire	1,800.00 \$
Installation de la pompe	montant forfaitaire	2,500.00 \$
Désinfection	montant forfaitaire	75.00 \$
Location de la pompe	par semaine	1,000.00 \$
Location de la pompe	par journée additionnelle	200.00 \$

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

OFFRE DE SERVICE DE LA COMPAGNIE LES FORAGES NELSON GAGNÉ

09-08-3487

Il est proposé par : Jean-Claude Brochu

La municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre de service de la Compagnie Les Forages Nelson Gagné en rapport avec l'essai de pompage longue durée au forage exploratoire BL/PE-05-09, tel que décrit sur le bordereau de soumission.

Le montant de cette dépense est détaillé comme suit :

Mobilisation/démobilisation	montant forfaitaire	600.00 \$/chaque
Forage de 5 à 8 pouces		29,00 \$/pied
Tuyau de 8 pouces avec sabot d'enfoncement		62,00 \$/pied
Couvert		225,00 \$/chaque
Collerette de bentonite de 16'6"		2,500.\$/chaque
Mobilisation, du chemin principale au site de forage		350,00 \$/heure
Développement		350,00 \$/heure

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

*** *Le conseiller, Monsieur Luc Ladry, revient à la table du conseil* ***

OFFRE D'ACHAT À M. RAYMOND-YVES PARENT

09-08-3488

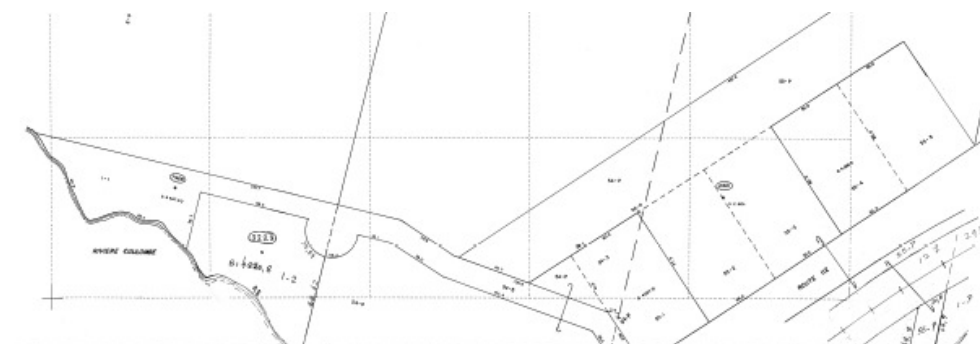
Il est proposé par : M. Loïc Lenoir

Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse une offre d'achat à M. Raymond-Yves Parent des lots 55-4 et 55-5 de 8,008.9 mètres² situé sur la route 112 et portant le numéro de matricule 3576-56-1402.

Le montant de cette offre est de 45,000.00 \$.

L'offre est conditionnelle à l'acceptation d'aide financière dans l'un des programmes du MAMROT (PICQM ou FCCQ).

QUE Monsieur Jean BINETTE et Dame Cynthia GAGNÉ, respectivement maire et directrice générale de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation l'offre d'achat à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.



Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

INSPECTEUR MUNICIPAL :

1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

09-08-3489

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'exécution des travaux pour le mois septembre 2008 tels que présentés dans la proposition de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

1. Émettre les permis et répondre aux divers dossiers.
2. Visite des dossiers
3. Opérer l'usine d'épuration.
4. Opérer la station de pompage.
5. Classification des installations septiques.
6. Travaux entretiens des chemins.
 - ❖ Travaux taxe d'accise
 - ❖ Travaux subvention.
 - ❖ Travaux chemin Tanguay.

7. Trottoir
8. Niveleuse (quelques endroits).
9. Installation drain stationnement loisirs.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2.) RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES :

1) LETTRE DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU TOUR CYCLISTE.

09-08-3490

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby envoie une lettre de félicitations au comité du Tour Cycliste du Lac Aylmer pour la réussite de leur belle journée.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Francine Rochon, Directrice générale adjointe, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Francine Rochon, Dir. Gén. adjointe

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

09-08-3491

Il est proposé par : M. _____

Que l'assemblée soit levée à 20 heures 45 minutes

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Francine Rochon, Dir. gén. adjointe

Jean Binette, maire